

Edito du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'occasion m'est donnée par l'intermédiaire de ce flash, de nous souhaiter un été de paix retrouvée en Europe, un été paisible dans notre village.

Or, je constate que des conflits de voisinage se sont installés et perdurent. Trop souvent les protagonistes en réfèrent au maire pour lui exposer leurs griefs. Celui-ci n'a aucune compétence pour régler de telles situations qui relèvent du droit civil.

Alors que faire ?

- Echanger, se parler et privilégier toujours la recherche d'un règlement amiable.
- Sinon faire appel au conciliateur de Justice.
- Savoir que la conciliation a un coût
- Savoir que les blocages persistants feront l'objet d'une audience classique au tribunal avec des frais bien entendu !

C'est déjà arrivé à Cuts ! Evitons à l'avenir de tels aboutissements. Mais pour les jusqu'au-boutistes, voici les coordonnées du conciliateur de justice.

Maison de Justice et du droit de Noyon.

1 place Bertrand LABARRE, 60400 Noyon. Téléphone : 03.44.44.28.67 (les lundis matin)

Je vous souhaite un bel été.

Bien cordialement

Le maire, Guy GODEFROY

SECRETARIAT DE MAIRIE

Catherine LE BARS est partie à la retraite le mardi 10 mai 2022. Elle était secrétaire de la mairie à CUTS depuis le 28 mars 1997.

Nous la remercions encore vivement pour les 25 années passées dans notre commune, au service de la population qui l'appréciait fortement.

Nous lui souhaitons une bonne retraite proche de sa famille et de ses amis.

Bienvenue à Brunille CONDINA qui depuis mars 2022 a pris ses fonctions sur le poste de secrétaire de mairie et vous accueillera sur les mêmes horaires.



REBOISEMENT

Suite à l'abattage des peupliers, le dossier de reboisement est bien engagé et se déroulera en plusieurs phases.

Il est prévu une plantation d'arbres de hauts-jets d'essences locales (tels que des hêtres, noyers, chênes, châtaigniers...), des arbustes (tels que des framboisiers, groseilliers, aubépines, églantiers ...) des arbres fruitiers (tels que des pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers...) ; ces variétés sont capables de résister au changement climatique, sont moins gourmandes en eau et favorisent la bio diversité.



L'agence postale communale sera fermée du 11 au 16 juillet 2022

horaires ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30 à 11h30, Samedi : 9h à 12h



LES VOIES PUBLIQUES ET LE BON VOISINAGE

Chaque habitant se doit de respecter certaines obligations :

L'entretien des trottoirs et des caniveaux : ne jetez pas sur le domaine public vos déchets (masques, papiers, canettes, bouteilles...)

Les poubelles : les ramassages se font les lundis matin pour les sacs jaunes (déchets recyclables) et les mardis matin pour les déchets ménagers (déchets non recyclables). Les poubelles sont à sortir au plus tôt la veille et doivent être rentrées après le passage des éboueurs afin de ne pas encombrer les trottoirs et les espaces publics.



Les déjections canines : il est demandé aux propriétaires de ramasser les excréments de leurs animaux.

Les haies : elles doivent être taillées en limite de propriété et **ne doivent pas empiéter sur le domaine public**. Leurs hauteurs sont limitées à 2 mètres. **A défaut, ces opérations pourraient être effectuées d'office, par la collectivité aux frais des propriétaires ou des locataires, après mise en demeure restée sans effet.**



Utilisation des appareils à moteur : les horaires à respecter pour le bricolage et le jardinage (tondeuse, coupe bordure, taille haies...) sont du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30. Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. Le dimanche et les jours fériés uniquement de 10h à 12h.



Brûlage des végétaux : la loi interdit de brûler ses déchets végétaux et ses ordures. Il existe des solutions comme le broyage, le compostage, ou le dépôt à la déchèterie.



Les canalisations : ne rien jeter dans les canalisations et les WC (lingettes de nettoyage, les graisses, les huiles de friture...) car il y a un risque d'obturation des écoulements et de reflux.



FRANCE SERVICES

À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France Services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien (pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales...)

Trois France Services vous accueillent dans le Noyonnais de 9h-12h30 et 13h30-17h00:

Guiscard (63 rue de l'épée) les Lundis

Carlepont, (58 place des Droits de l'Homme) les mercredis

Noyon (Place Saint-Barthélemy) les mardis, jeudis, vendredis le matin de 9h 00 à 12h30

Les animateurs répondent aux questions et accompagnent dans l'utilisation des services en ligne de :

Pôle Emploi, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole, les services des Ministères de l'intérieur et de la justice, la Direction générale des finances publiques, la Poste.

Contact : 03.22.82.62.72 ou franceservice-noyon@picardie.msa.fr



NIDS DE FRELONS

Plusieurs habitants de Cuts ont signalé la présence de nids de frelons asiatiques sur leur terrain.

Il est indispensable de traiter et de détruire ces nids avant qu'ils ne prolifèrent.

Vous devez contacter un spécialiste destructeur de nids de guêpes, frelons, bourdons. Il existe des professionnels à Chauny, Carlepont.



CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT



Lors des vacances scolaires le Centre Social Rural de Guiscard propose à CARLEPONT un centre de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans. La participation financière des familles en fonction des revenus (au regard de l'avis d'imposition). Pour information, la commune verse aussi une participation.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter le Centre Social de Guiscard au 03.44.43.17.17.

ATELIER CRÉATIF

Nous vous informons de la reprise de l'atelier créatif à compter du mois de septembre 2022. Une réunion d'informations aura lieu le mercredi 7 septembre 2022 à partir de 18h00 (salle annexe de la mairie). Nous déterminerons ensemble le jour et l'organisation de cette activité.

Au cours de ces moments d'échanges d'idées et de compétences, sont créés des objets mis en vente lors du **Marché de l'Avent du samedi 26 novembre 2022** dont les bénéfices seront versés à différentes associations.

Venez donc nous rejoindre pour créer, apprendre dans la bonne humeur et la convivialité dans un but solidaire.



REPAS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas organisé par le CCAS aura lieu le **2 octobre 2022** à 12h00, salle POGGIOLI. Une animation musicale nous accompagnera tout au long de cette manifestation. Cet événement est ouvert à tous (Cutsois, amis, famille) sur réservation.

Le repas est offert aux Cutsois de plus de 67 ans.

Des informations plus précises vous seront données courant septembre 2022.



APRES MIDIS RENCONTRES

Le 3^{ème} jeudi de chaque mois, se déroule les « **après midis rencontres** », moment convivial gratuit organisé pour rompre l'isolement, jouer aux cartes et à divers jeux de société. Ils sont aussi l'occasion de partager un goûter et fêter son anniversaire. Toutes les personnes intéressées peuvent y participer quelque soit leur âge et sans inscription préalable.

D'autres activités peuvent être proposées en fonction des demandes.

Les **Après Midis Rencontres** reprendront à compter du jeudi 15 septembre 2022 Salle Poggioli de 14h30 à 17h00.

Si vous avez des difficultés pour vous déplacer, faites vous connaître auprès du secrétariat de mairie, et nous irons vous chercher.



COLIS DE NOEL POUR LES AINES

En fonction de la situation sanitaire, le **18 décembre 2022** aura lieu la distribution des colis de Noël pour les aînés âgés de plus de 67 ans. Vous serez invités à la salle POGGIOLI pour partager un goûter et un moment de convivialité. Les personnes étant dans l'impossibilité ou qui ne souhaitent pas se déplacer, devront se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Nous espérons que cette nouveauté retiendra votre attention et nous vous donnerons des informations complémentaires ultérieurement.





A G E N D A

Jeudi 14 Juillet
 11h30 Dépôt de gerbe
 au monument aux morts
 12H00 vin d'honneur
 suivi d'un repas
 offert aux Cutsois
Inscription obligatoire

Samedi 28 Août
 Foulées cutsoises
 organisées par l'ASCC



Samedi 3 septembre
 21h30
 Feu d'artifice dans
 les jardins de la
 maison de retraite



Dimanche 04 Septembre
 Brocante organisée par
 l'association CUTS qui
 Bouge



Samedi 24 septembre
 Sortie du CCAS à St
 Omer et le marais
 Audomarois
Inscription obligatoire




Dimanche 2 octobre
 Repas organisé par le
 CCAS ouvert à tous
Inscription obligatoire



Samedi 26 novembre
 Marché de l'Avent



Samedi 17 décembre
 Distribution colis de
 Noël aux aînés



Commémoration & Animation du 14 juillet 2022

- 11 h 30 : rassemblement et dépôt de gerbe au monument aux morts.
- 12 h 00 : vin d'honneur à la salle Poggioli
- 12 h 45 : Tous les Cutsois sont invités à partager un Repas offert par la Municipalité.
 TAJINE AU POULET cuisiné sur place
les boissons restent à la charge des participants.
- 14 h 30 : attribution du Prix de Pommery



Animation musicale pendant l'apéritif et le repas par Annick et Rudy

Pour une bonne organisation, vous devez vous inscrire au repas avant le samedi 02 juillet 2022 en déposant, impérativement, le bulletin ci-dessous au secrétariat de Mairie, accompagné d'un chèque de caution de 14 € par personne (permettant de nous assurer de votre présence, il vous sera rendu le 14 juillet ou encaissé en cas d'absence).

ATTENTION, LES PLACES SONT LIMITÉES. VEUILLEZ RÉSERVER AU PLUS VITE.

Bulletin d'inscription à retourner en mairie avant le **samedi 02 juillet 2022**
 avec votre paiement à l'ordre du trésor public

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de participants Cutsois :

adulte(s) _____ enfants (- 10 ans) _____ chèque de caution 14 € par personnes = _____ €

Nombre de participants extérieurs tarif unique adultes / enfants :

adulte(s) _____ enfants (- 10 ans) _____ chèque de 14 € par personnes = _____ €